

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2008

*L*e douze avril deux mille huit à 10 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Tréguennec légalement convoqués le 7 avril 2008, se sont réunis au complet, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude BOUCHER,

Maire.

1. Composition des commissions municipales.

Le Maire,

- rappelle au conseil que le maire est président de droit des différentes commissions,
- VU, les dispositions de l'article L 2121-21 nouveau du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule en son dernier alinéa que "le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin», Monsieur Le Maire propose au conseil de voter à main levée pour l'ensemble de ces commissions à l'exception du CCAS et de la commission d'appel d'offre.

Vote :

Le maire Propose de voter a main levée

Pour : 11

Contre :

- propose au conseil la composition suivante des commissions communales,

- Personnel, finances et orientations budgétaires :

- Claude BOUCHER
- Stéphane MOREL
- Rémy DURAND
- Pierre LE CORRE
- Pascal LOC'H

- Affaires scolaires, jeunesse, logement et camping :

- Claude BOUCHER
- Stéphane MOREL
- Joël FLAGEUL
- Raymond JAOUEN
- Fabrice LE TIRANT

- Plan Local d'Urbanisme :

- Tous les conseillers

-
- Environnement, patrimoine bâti et non bâti, agriculture, travaux, voirie et assainissement :
 - Claude BOUCHER
 - Stéphane MOREL
 - Jean Yves LE PAPE
 - David CARVAL
 - Fabrice LE TIRANT
 - Paul STEPHAN

- Vie associative, culture et patrimoine culturel

- Claude BOUCHER
- Stéphane MOREL
- Jean-Yves LE PAPE
- Joël FLAGEUL
- Raymond JAOUEN

- Révision des listes électorales

Membre à voix délibérative :

- Claude BOUCHER, Maire

Le délégué de l'administration et le délégué du tribunal de Grande Instance seront désignés par la Préfecture et le Tribunal sur proposition du maire.

Membre à voix consultatives :

- David CARVAL
- Raymond JAOUEN

Vote :

- Les compositions des commissions personnel, finances et orientations budgétaires, affaires scolaires, jeunesse, logement et camping, plan Local d'Urbanisme, environnement, patrimoine bâti et non bâti, agriculture, travaux, voirie et assainissement, vie associative, culture et patrimoine culturel et révision des listes électorales sont adoptées à l'unanimité.

2. Commission d'appel d'offre :

- Titulaires :
 - Claude BOUCHER
 - Jean-Yves LE PAPE
 - Rémy DURAND
 - Pascal LOC'H
- Suppléants :
 - Stéphane MOREL
 - Joël FLAGEUL
 - Fabrice LE TIRANT

- Raymond JAOUEN

Vote :

Le vote à lieu a bulletin secret :

Les résultats sont les suivants :

Liste proposée : 11 voix

La composition de la commission d'appel d'offre proposée par Le Maire est donc approuvée à l'unanimité

3. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur Le Maire, rappelle qu'il est membre de droit du CCAS et propose de désigner 4 conseillers municipaux pour siéger au CCAS. Il propose les noms suivants :

- Claude BOUCHER
- Joël FLAGEUL
- Raymond JAOUEN
- Paul STEPHAN
- Pierre LE CORRE

Personnes extérieures :

Elles seront au nombre de quatre et elles seront désignées par arrêté du maire.

Vote :

Le vote à lieu a bulletin secret :

Les résultats sont les suivants :

Liste proposée : 11 voix

La composition de la commission CCAS proposée par Le Maire est donc approuvée à l'unanimité

4. Modification de l'affectation du résultat 2007

Avant de voter le budget primitif Monsieur Le Maire propose de modifier l'affectation du résultat votée lors du conseil municipal du 26 février 2008.

Pour rappel cette délibération constatait :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 205 158,16
- Un déficit cumulé d'investissement de : -37 526,86

Il était alors proposé d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- 37 526,86€ au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 167 631,30 €.

Or cette affectation ne correspond pas à la prévision du BP 2007, qui prévoyait un virement de 151 335,73 € du fonctionnement vers l'investissement.

La procédure consiste d'abord à prévoir dans le budget le résultat attendu de l'exercice et à le constater lors de l'approbation du compte administratif.

L'affectation en réserve (c/1068) est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Seul le surplus éventuel est maintenu en fonctionnement.

- M. Le Maire, propose d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- au compte 1068, le transfert en section d'investissement prévu en 2007 soit, 151 335,73€
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 53 822,43€.

Cette présentation est plus conforme à la réalité. En effet le résultat prévisionnel voté au budget primitif 2007 devient une recette définitive d'investissement en 2008 par son affectation au 1068. Le résultat de fonctionnement attendu sur l'exercice 2008 n'est plus que de 40 830,38€, ce qui est plus réaliste puisque les excédents disponibles au début de l'année auront été consommés dans les travaux de l'église.

Cette délibération annule et remplace celle du 26 février 2008.

Monsieur Le Maire propose de voter chacune des sections individuellement

Vote :

L'affectation du résultat proposée par Monsieur Le Maire est adoptée à l'unanimité. Cette délibération annule et remplace celle du 26 février 2008.

5. BUDGET PRIMITIF 2008 BUDGET PRINCIPAL

a) Section de fonctionnement du budget principal

Monsieur Le Maire propose de voter chacune des sections du budget séparément.
La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et recettes à **354 019,10€**.

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	<u>Proposé</u>
Chapitre n° 011 : charges à caractère général	100 400,00
Chapitre n° 012 : personnel	139 400,00
Chapitre n° 022 dépenses imprévues	20 000,00
Chapitre n° 023 virement section fonctionnement	55 534,10
Chapitre n° 65 autres charges de gestion courante	32 685,00
Chapitre n°66 charges financières	5 000,00
Chapitre n°67 charges financières	1 000,00
	354 019,10

<u>Recettes</u>	<u>Proposé</u>
Chapitre n° 002 : Excédents antérieurs reportés	53 822,43
Chapitre n° 013 : Atténuation de charges	14 700,00
Chapitre n°042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
Chapitre n° 70 produits services du domaine & ventes divers	11 390,00
Chapitre n° 73 impôts et taxes	138 479,95
Chapitre n° 74 dotations subventions et participations	93 673,00
Chapitre n° 75 autres produits de gestion courante	41 953,72
Chapitre n° 77 produit exceptionnel	0,00
	354 019,10

Décision du Conseil Municipal :

La section de fonctionnement du budget primitif est approuvée à l'unanimité.

b) Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de **460 326,86 €**.

INVESTISSEMENT

Présentation par opération

	<u>Dépenses</u>	
Opération	Libellé	Proposé
34	VOIRIE	5 000
39	ACQUISITION, MATERIEL ET MOBILIER	5 300
46	SECURITE ROUTIERE	
51	P.L.U.	5 000
54	EGLISE	400 000
62	ECOLE	1 500
OFI	OPERATIONS FINANCIERES	43 526,86
ONA	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES	
	TOTAL	460 326,86

	<u>Recettes</u>	
Opération	Libellé	
46	SECURITE ROUTIERE	13 621
54	EGLISE	226 695,02
ONA	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES (Dont affectation du résultat)	156 794,99
		7 731,75
OFI	OPERATIONS FINANCIERES	
OOSS	OPERATIONS D'ORDRE SECTION A SECTION	55 534,10
	TOTAL	460 326,86

Décision du conseil municipal :

La section d'investissement est approuvée à l'unanimité.

6. BUDGET PRIMITIF 2008 BUDGET CAMPING

Récapitulatif par chapitre :

M. Le Maire propose pour la section de fonctionnement :

<u>Dépenses</u>		
Chapitre	libellé	Budget proposé
11	Charges à caractère général	7 600
12	Charges de personnel	9 500
65	Autres charges de gestion courante	1 500
66	Charges financières	100
TOTAL		18 700

<u>Recettes</u>		
Chapitre	libellé	Budget proposé
002	Résultat d'exploitation reporté	14 004.40
70	Prestations de services	20 000
75	Autres produits de gestion courante	500
TOTAL		34 504.4

Décision du conseil municipal :

Le budget primitif du camping municipal est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2008 LOTISSEMENT Récapitulatif par chapitre :

M. Le Maire propose de solder le budget du lotissement. L'excédent restant sera donc transféré au budget principal.

Section de fonctionnement

<u>Dépenses</u>		
Chapitre	libellé	Budget proposé
11	Charges à caractère général	0
65	Autres charges de gestion courante	14653.72
	TOTAL	14653.72

<u>Recettes</u>		
Chapitre	libellé	Budget proposé
002	Résultat d'exploitation reporté	14653.72
	TOTAL	14653.72

Section d'investissement :

<u>Dépenses</u>		
Opération	Libellé	Budget proposé
OFI	OPERATIONS FINANCIERES (1641 emprunts)	0
	TOTAL	0

<u>Recettes</u>		
Opération	Libellé	Budget proposé
OFI	OPERATIONS FINANCIERES	
ONA	OPERATIONS NON AFFECTEES	0
	TOTAL	0

Décision du conseil municipal :

Le budget primitif du lotissement est approuvé à l'unanimité.

7. BUDGET PRIMITIF du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2008:

Section de fonctionnement :

<u>Dépenses</u>		
Chapitre	libellé	Proposition
11	Charges à caractère général	1000
002	Déficit d'exploitation reporté	9 740,66
	TOTAL	10740.66

<u>Recettes</u>		
Chapitre	libellé	Budgété
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	10750
	TOTAL	10 750

Décision du conseil municipal

Le budget primitif du SPANC est approuvé à l'unanimité.

8. TARIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs communaux comme suit :

Tarif en Euros	Proposition 2008
<u>Bibliothèque :</u>	
- individuel	7
- famille	10
<u>Salle Polyvalente :</u>	
• <i>Habitants de la commune :</i>	
- Associations communales :	Gratuit
- Petite réception, apéritif :	25
- Bal, banquet :	60
- Caution	500
• <i>Hors commune :</i>	
<u>Particulier :</u>	
- Petite réception :	70
- Bal, banquet :	170
- Caution :	500
<u>Associations :</u>	
- Petite réception :	55
- Bal, banquet :	140
- Caution	500
<u>Maison Poussin :</u>	
- Juin et Septembre	340
- Juillet et Août	460
- Autres périodes	270
- 1 ^{ère} nuit	50
- Nuit suivante (max 4)	30
+ KW/h au prix EDF	
<u>Camping :</u>	
Adultes /enfant + de 10 ans	2,70
Enfant – de 10 ans	1,50
Emplacement	2,70
Tente « visiteur » en +	2,00
Voiture	1,50
2 roues motorisées	1,50
Branchement électrique	2,50
Camping car	4,20
Garage mort	8,00
Chien	1,00
Pain de glace	0,50
Taxe de séjour (+de 13 ans)	0,20
<u>Concession de cimetière :</u>	
- 15 ans :	100
- 30 ans :	200

Décision du conseil municipal : Les tarifs communaux proposés par Monsieur Le Maire sont adoptés à l'unanimité.

9. SUBVENTIONS 2008.

Subventions proposées :

Budget ouvert 4 000 €

Monsieur Le Maire propose d'accorder les subventions suivantes :

N°	Associations	Proposé pour 2008
1	Resto du Cœur Pont-L'Abbé	50
2	Secours Catholique	50
3	Association des paralysés de France	50
4	Association des parents d'élèves de Tréguennec	1500
5	Club du 3 ^{ème} age	400
6	Entraide Cancer en Finistère	150
7	Vents d'Ouest	500
8	Association France Alzheimer	50
9	Secours Populaire	50
10	ARDEUR	30
11	Eaux et Rivières	30
12	AFIDESA Plomeur	30
13	Club d'athlétisme Bigouden	30
14	Banque alimentaire	40
15	DDEN	30
16	FNACA	30
17	Centre de secours Plonéour-Lanvern	200
18	Déco loisirs	300
19	Croix Rouge Pont L'Abbé	50
20	Réseau Rural Education	175
	TOTAL	3745

Décision du conseil municipal :

Les attributions de subventions proposées par Monsieur le Maire sont approuvées à l'unanimité.

10. Tarifs de la taxe de séjour par personne et par jour en 2007 :

- Camping : 0,20 €
- Villas et meublés : 0,40 €

Ces tarifs correspondent aux maximums autorisés par les articles D 2333-45 et D 2333-60 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La taxe est applicable du 15 juin au 15 septembre ; son versement s'effectue au plus tard le 30 septembre.

En sont exonérés, les enfants de moins de 13 ans.

La taxe de séjour est établie sur les personnes qui ne sont pas domiciliées dans la commune et n'y possèdent pas une résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation.

Monsieur Le Maire propose de reconduire la taxe de séjour dans les mêmes conditions qu'en 2007.

Décision du conseil municipal :

Les tarifs de la taxe de séjour sont reconduits à l'unanimité.

11. Location à Mme Marisa THOMAS

Suite à un nouvel élément d'information fourni par Monsieur BUISSON chargé de mission Natura 2000, il apparaît que la parcelle A 1408 est bien située dans le projet périmètre Natura 2000 mais surtout qu'elle abrite des espèces de plantes aréneuses protégée par la loi L431-2 et L431-3 du code forestier. Le terrain n'est donc pas labourable. En conséquence le maire propose de réviser le tarif de location prévu dans la délibération du 22 février 2006 et confirmé par celles du 03 septembre 2007 et du 26 février 2008. Monsieur Le Maire propose le tarif de 36,07 € qui correspond au maximum prévu pour une terre de cinquième catégorie (arrêté préfectoral du 2006-1046 du 19/09/06 actualisé par l'arrêté 2007-1208 du 28/09/07).

De plus Mme Marisa THOMAS demande également la location de la parcelle A132. Monsieur Le Maire propose un tarif de 74,09 €/ Ha qui correspond au maximum prévu pour une terre de quatrième catégorie (arrêté préfectoral du 2006-1046 du 19/09/06 actualisé par l'arrêté 2007-1208 du 28/09/07)

• **Parcelle Ex 1408 :**

- Superficie : 2 Ha 49 A 62 Ca
- Valeur locative : 36,07 € / Ha

• **Parcelle A 132 :**

- Superficie : 57A 10 Ca
- Valeur locative : 74,09 €/ Ha

Vote :

Le conseil approuve à l'unanimité la révision du tarif de location de la parcelle A 1408 et autorise le Maire à signer le bail pour la location de la parcelle A132.

12. Location bungalow poste de secours

Comme chaque année la commune installe un poste de secours sur la plage de Kermabec. Un devis a été demandé à LOCARMOR, LOXAM, et HERTZ.

Entreprises	LOCARMOR	HERTZ	LOXAM
Devis grutage compris	2240	1860	2563

Monsieur Le Maire propose de retenir le devis de HERTZ.

Vote :

Le devis de HETZ est retenu à l'unanimité.

13.Point sur les travaux de restauration de l'église Notre Dame de Pitié

L'entreprise Perrault, titulaire du lot charpente, a réalisé le montage de la nouvelle charpente dans leurs ateliers. Cette dernière a été ensuite démontée et acheminée sur le chantier de l'église. Les ouvriers ont commencé son installation le 31 mars 2008.

Concernant le financement des travaux nous avons obtenu 109 117 € du conseil général pour la 1ère tranche de travaux.

FINANCEURS	DEPENSE SUBVENTIONNABLE HT	Montant de la subvention demandée	Subventions accordées
DGE	674 920 €	100 000 €	
DEPARTEMENT	674 920 €	230 266 €	109 117 €, 1ère tranche
REGION	674 920 €	100 000 €	58 418,02 €, 1ère tranche
ETAT	674 920 €	101 238 €	51 160 €, 1ère tranche
DEPUTÉE	674 920 €	8 000 €	Accord
TOTAL		539 504,00 €	222 695,02 €

Un projet d'avenant pour la mise en valeur des peintures mises à jour sur les murs intérieurs de l'église sera prochainement examiné par la commission d'appel d'offre.

L'ordre du jour étant épuisé le maire clôt la séance à 10h45.